

CONSEIL D'ÉCOLE N°2

Lundi 6 Mars 2023 – 16h00

Personnes présentes		
Direction du lycée	DEVILARD	Didier - PROVISEUR LFCG
	REST	Sébastien - Directeur Administratif et Financier
	DUBES	Véronique - Directrice
Représentants des parents	ROBBINS	Mathieu
	COZMA	Melya
	MARQUÉZY	Stéphane
	DELANEY	Tracey
	ASSOUMOU	Félicien
	MARTIN	Marie-Pierre
	MORITA	Théodore
	LAMPING	Karine
	DIBAYA	Josèphe
	AUBRY	Vanessa
	BREBNER	Victoria
	SALIN	Hadrien
	TERRASSE	Maria
Enseignants	BENOUARIECHE	Jessica
	BIDA-FOSTER	Fatima
	CARRIER	Corinne
	DESPLANQUES-VAIRON	Adeline
	DESVAGES-MYERS	Nathalie
	GOLLEDGE	Sabine
	GAMBINO	Karen
	JOUBERT	Christine
	MARAVIGLIA	Cerian
	MARINOSCI	Stéphanie
	MATON	Géraldine
	RAJOELSON	Henintsoa
	RESCOURIO	Sylvie
	ROCH	Damien
	SABA	Christine

Secrétaires de Séance : Stéphanie MARINOSCI (enseignante) & Stéphane MARQUÉZY (parent d'élève)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX PRÉCÉDENTS.

Les procès-verbaux des deux précédents conseils d'école (conseil du premier trimestre et conseil exceptionnel post-Ofsted du 23 Janvier 2023) sont approuvés à l'unanimité.

TABLEAU DE BORD DE SAFEGUARDING DES ELEVES

Les données de safeguarding ci-dessous seront désormais présentées lors de chaque Conseil d'Ecole. Leur analyse dynamique permettra de dégager des tendances et de construire des actions ciblées.

Cas de « safeguarding incidents »	6
dont signalés au Borough	4

Cas de « poor behaviour »	
Harcèlement	3
Coups	31
Racisme	1
Sexisme	0
Insultes	10
Menaces	1
Autres	17

Assiduité	
Taux de présence moyen	96 %
Taux de présence le 21/10/22	90 %
Taux de présence le 16/12/22	80 %
Taux de présence le 10/02/22	88 %



Elèves à besoins éducatifs particuliers	
P.A.I	24
Equipes Educatives	26
P.A.P	8
P.P.S	3

P.A.I : Le Plan d'Accueil Individualisé est élaboré par le pôle médical pour les élèves dont l'état de santé nécessite un traitement médical ponctuel ou régulier pendant le temps scolaire.

P.A.P : Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé.

P.P.S : Le projet personnalisé de scolarisation est un document qui sert à définir le déroulement de la scolarité de votre enfant et ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements. Il s'adresse aux enfants reconnus en situation de handicap par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

PLAN D'ACTION SUITE A L'INSPECTION DE L'OFSTED

Le plan d'action mis en place par le lycée a été envoyé au Department of Education (DFE) le mardi 7 mars 2023. S'il est validé en l'état, l'établissement disposera alors de deux mois pour mettre en œuvre toutes les actions décrites. Ces mesures visent à restaurer la conformité du lycée aux normes éducatives britanniques.

A compter du 8 mai 2023, les inspecteurs de l'Ofsted seront susceptibles d'opérer des visites impromptues dans l'établissement, dont l'objectif sera de mesurer la réalité de la mise en œuvre du plan.

QUESTIONS DES PARENTS

1. Sécurisation du rond-point de Queensberry Way

Suite au dernier conseil d'école, pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement de la sécurisation du rond-point ? Où en sommes-nous des discussions à ce sujet avec l'Ampersand Hotel ?

1. Le statut de Queensberry Way est le suivant : il s'agit d'une route « normale », soumise néanmoins depuis mai 2014 aux règles spécifiques suivantes qui ont été édictées à notre demande par le Borough, après que celui-ci a consulté l'hôtel Ampersand et pris en compte leurs commentaires :

- a) En temps scolaire, il est interdit aux véhicules (autres que vélos) d'emprunter Queensberry Way de 8h à 18h du lundi au vendredi. Un panneau dissuasif rappelant cette interdiction est visible à l'entrée de la rue.
- b) Il est cependant permis aux véhicules suivants d'emprunter la rue à toute heure de la journée :
 - i. Véhicules réalisant des travaux ou des réparations dans l'hôtel Ampersand
 - ii. Véhicules prioritaires (police, pompiers, etc...)
 - iii. Véhicules autorisés par la police à circuler

2. Nous avons rencontré le gérant de l'hôtel le 13/01/2023

Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de maintenir une relation courtoise. Nous avons fait part des problèmes que nous rencontrons, et le gérant des siens (comportement des élèves, enfants et adultes au milieu de la route, stationnement illicite et gênant des parents...)

3. Constat/Actions

Nous notons une amélioration : les camions de livraison empruntent moins Queensberry Way. Les parents conviennent d'améliorations sensibles mais espèrent encore davantage de sécurité. A cet effet, la demande de la mise en place d'un accordéon qui serait géré par les parents est à nouveau formulée. M. Devillard retient l'idée d'accordéon et de volontariat des parents pour la surveillance et propose que les services du lycée s'emparent de cette question.

Parallèlement il convient de rappeler à toute la communauté scolaire les règles de comportement aux abords du rond-point, à savoir :

- Pour les piétons : emprunter les trottoirs
- Pour les automobilistes : éviter de circuler dans Cromwell Mews et d'y stationner de manière illicite.

2. Safeguarding.

a. Les mercredis, ce sont les surveillants qui supervisent la sortie des élèves après la cantine : comment font-ils pour identifier les parents de chaque enfant et lorsque les enfants doivent partir avec un adulte autre que le parent habituel, comment les surveillants font-ils pour vérifier que la personne en question ait bien l'autorisation de récupérer les enfants ? De même, pour les enfants qui ont des ateliers « Loisirs à l'école » certains parents disent pouvoir récupérer facilement n'importe quel autre enfant que le leur (pour des play-dates par exemple) sans qu'ait lieu la moindre vérification de la part des animateurs des ateliers. Si c'est bien le

cas, l'école pourrait-elle, dans le but de renforcer la sécurité des enfants, instituer un système de code secret entre les surveillants/animateurs et les parents qui ont doivent ponctuellement repérer des enfants qui ne sont pas les leurs ?

Conscients du problème, nous testerons un système de code. Dans le cas où la personne se présentant pour récupérer l'enfant n'est pas l'adulte habituel (parents/nanny), les enfants seront confiés aux adultes détenteurs du code. Les personnels assurant la sortie disposeront de la liste des élèves, par classe, sur lesquelles figureront les codes.

- b. Comment les surveillants sont-ils formés et de quelle manière cette formation est-elle obligatoire ? Il y a eu plusieurs épisodes de bousculades, d'intimidations, voire d'emploi d'un ton agressif et manquant de bienveillance de la part des surveillants envers les élèves, particulièrement à la cantine. Nous souhaiterions que la surveillance, en particulier pendant la récréation du matin, soit renforcée. Aussi, la traversée, pourtant interdite, de la cour du primaire par des élèves du secondaire pendant les récréations est un souci particulier. Plusieurs cas nous ont été rapportés d'élèves du primaire ayant été bousculés au sein même de leur cour par des collégiens et lycéens qui n'auraient pas dû la traverser mais la contourner pour se rendre à des cours ayant lieu dans le bâtiment Victor Hugo.

Dix surveillants travaillent dans l'école. Leur recrutement répond à une procédure balisée par le service des Ressources Humaines. 80% des personnels de surveillance actuellement en poste disposent d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou d'une expérience en milieu scolaire. Les 20% restant, anciens élèves du lycée étaient sans expérience en début d'année.

Le processus de formation des surveillants est le suivant :

- La formation initiale avant la prise de poste est réalisée par M. Nunes et le référent Safeguarding
- La formation continue est ensuite assurée de manière régulière par M. Nunes

L'accueil du matin est assuré par quatre surveillants de 8h00 à 08h45 rejoints par trois enseignants à 08h45. M. Nunes est présent au portail à partir de 08h35.

La pause méridienne requiert la présence des dix surveillants pendant deux heures. En ce qui concerne les autres pauses de la journée, comme indiqué lors du premier Conseil d'Ecole :

- La surveillance de ces récréations incombe aux enseignants de l'école.
- Cette mission fait partie du service normal des enseignants français du premier degré.
- Elle est organisée selon un emploi du temps précis qui permet de couvrir les différents espaces de la cour.

Les parents s'interrogent néanmoins sur l'efficacité de cette surveillance et sur la pertinence de recruter un surveillant supplémentaire. La direction rappelle que les personnels de service sont positionnés sur différentes zones de la cour et il leur est demandé d'opérer une vigilance active. Il est également rappelé que les locaux sont également équipés de caméras de surveillance qui enregistrent les mouvements des élèves dans les différents espaces du lycée.

c. Cantine.

Le problème soulevé par cette question concerne un personnel identifié qui a fait l'objet d'un entretien de gestion lors duquel les manquements ont été évoqués et un engagement pris de sa part.

d. Circulation des élèves du secondaire.

Nous travaillons activement et régulièrement avec les services de vie scolaire du collège et du lycée. Actuellement la situation est en voie de normalisation après que nous avons matérialisé une voie de circulation et rappelé les règles de déplacement aux élèves du second degré. Cette question requiert une vigilance constante et de constants rappels à la règle qui font partie de nos missions.

L'APL tient à rappeler que les parents ont apprécié le recrutement temporaire d'une psychologue à la suite de l'évènement du 31 janvier.

3. Recrutement local des remplaçants.

Pourriez-vous indiquer la démarche à suivre pour les parents souhaitant signaler un problème pédagogique avec un enseignant remplaçant ?

La « concern/complaint policy » sera disponible très bientôt sur le site du lycée. Pour l'heure, les demandes sont à adresser à la Directrice via : direction.sk@lyceefrançais.org.uk. Beaucoup de parents se saisissent déjà régulièrement de cette possibilité.

4. Lutte contre le harcèlement chronique.

Au dernier conseil d'école vous nous avez exposé les procédures anti-bullying actuellement en place dans l'établissement, mais nous avons l'impression qu'elles ne sont pas visibles. Ou sont-elles affichées dans le bâtiment Victor Hugo ? Quelles sont les mesures prises par l'établissement pour gérer les harceleurs récidivistes qui ont déjà été signalés de nombreuses fois à la direction sans que cela ait eu d'effets sur leur comportement ? Y a-t-il des formations à la gestion de ces cas difficiles proposées aux surveillants et professeurs, voire aux parents ? De quelle manière ce sujet est-il abordé avec les élèves lors des cours d'Éducation Morale et Civique ?

A l'échelle de l'école, trois cas de harcèlement ont été recensés depuis le début de l'année comme indiqué plus haut (cf. tableau de bord du Safeguarding). L'action de la direction en la matière s'articule entre prévention et traitement des événements, à savoir :

a) Prévention.

- L'anti-bullying policy revue et complétée sera visible sur le site du lycée dans les jours qui viennent et constituera pour tous un repère incontournable : définition, compréhension des mécanismes....
- Les programmes français de l'Éducation Morale et Civique fixent un cadre général, des objectifs d'apprentissage et également des modalités pratiques.
En maternelle ces notions sont abordées sous forme d'ateliers où des situations concrètes sont amenées via des albums de jeunesse ou des vidéos. Petit à petit, les élèves parviennent à construire avec l'aide de l'enseignant les règles de fonctionnement de l'école et plus largement celles qui régissent les rapports avec les tiers.
En élémentaire, les enseignements s'organisent autour de la littérature de jeunesse, des supports vidéo, l'actualité en général ou celle de l'école en particulier...
- Des projets spécifiques sont menés : Conseil des élèves, Temps fort sur le harcèlement en période 1, Temps fort sur le Safeguarding à venir.

b) Traitement des situations de harcèlement.

Lorsqu'elle est identifiée, une situation de harcèlement fait l'objet du traitement suivant :

- Entretien avec le/les auteurs, la victime et les témoins
- Rendez-vous organisé entre les parents et la Direction
- Réparation et sanction : dessins, mots d'excuse, travaux d'intérêts généraux...

Rappel : Il convient de contextualiser les situations et de tenir compte d'un certain nombre de paramètres : âge des enfants, nécessité d'associer les parents dans la résolution des situations et recours éventuel à des services extérieurs.

5. Loisirs à l'école.

Il s'avèrerait que, malgré la mise en place de la nouvelle plateforme de réservation, certains parents n'ont pas encore réussi à trouver de place pour leurs enfants dans les ateliers qu'ils souhaitent, sans même avoir l'option alternative de les mettre à l'étude. Il y a donc plus de demande que de capacité dans le système actuel. Nous comprenons l'importance de garder un ratio animateur/enfant raisonnable pour de nombreuses activités mais certains ateliers qui ont davantage besoin de locaux physiques que d'animateurs, comme les ateliers d'échecs, n'offrent pourtant qu'un nombre de places fort limité. Serait-il possible de revoir à la hausse le nombre de places disponibles, du moins pour certains ateliers ?

Le lien permettant l'inscription à une activité est envoyé de quatre à cinq semaines avant le début de la période concernée. Les inscriptions se font sur le principe chronologique du « premier connecté, premier inscrit ». En cas de problème, il convient de contacter Mme Lyall par téléphone ou courriel. Cette dernière parvient toujours à trouver une solution d'accueil.

Pour cette année scolaire, il n'est pas prévu de recruter de nouveaux intervenants puisqu'il n'est pas ici question de capacité mais davantage d'une rencontre entre les attentes des parents en termes de contenu et les propositions de la structure.

Nous envisagerons d'engager une réflexion dans le sens demandé pour la prochaine rentrée scolaire.

6. Utilisation des locaux pour des événements le soir.

Pourrions-nous utiliser les locaux de l'établissement pour organiser quelques rares événements le soir à l'école ? Cela se fait déjà dans les annexes, ce qui participe grandement à la qualité de la vie sociale des élèves. Par exemple, nous serions très heureux de pouvoir organiser la boum de fin d'année des CM2 à la cantine.

L'APL rappelle que les locaux des autres écoles primaires de l'établissement sont mis à disposition des familles pour différentes manifestations et les problématiques de sécurité, d'assurance et de ménage sont prises en charge par les parents. De la même façon, les parents de SK souhaiteraient pouvoir bénéficier des mêmes dispositions pour organiser « la boum des CM2 ».

M. Devillard demande aux parents de proposer un projet écrit précisant l'organisation précise notamment en matière de sécurité et d'assurance.

7. Budget.

Pourrions-nous connaître la part du budget de l'établissement correspondant aux frais de scolarité versés par les parents ainsi que la part des fonds proviennent de l'AEFE ? Pourrions-nous également avoir un document de synthèse sur la manière dont le budget est alloué.

L'ensemble du budget est présenté lors du conseil d'établissement et les documents comptables sont fournis aux parents. L'état français accorde une aide nette de 6,2 millions d'euros, dont 1,1 millions consacrés aux bourses scolaires. Cela représente 1900 euros par enfant par an.

La rémunération du personnel résident est assurée par l'AEFE. M. Rest indique, d'autre part, que les locaux de South-Kensington sont mis à disposition gratuitement, ce qui n'est pas négligeable.

Une demande est formulée par les parents qui souhaitent pouvoir disposer d'un document synthétique reprenant les grands postes du budget.

A noter qu'un recrutement de personnel (enseignants, surveillant...) entraîne mécaniquement une hausse des frais de scolarité.

PROJETS

Entrée en 6ème.

6^{ème} Section Internationale

Tests de la section internationale : les tests sont proposés en ligne et sont réalisés au domicile.

Les élèves travaillent régulièrement avec leur professeur pour se familiariser avec les exercices proposés.

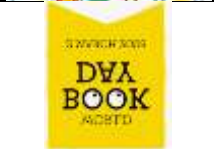
6^{ème} Section plurilingue

Les enseignants d'anglais participent à la composition des groupes de niveau.

Quel que soit le projet de la famille et le parcours de l'élève, Plurilingue ou Section Internationale, les chances d'intégration dans les Universités Britanniques ne s'en trouvent pas affectées.

Projets des classes au deuxième semestre.

	Sécurité routière au Musée d'Histoire Naturelle	Classes de CM2
	La maison dans toutes ses dimensions Classe et Musée des Sciences	Classe de MSA
	Shakespeare Théâtre	Classes de CM2

	House of Parliament	Classes de CM2
	Concours « Je prends la parole »	Classe de CM1/CM2
	Kamishimai	Classes de MSB
	Cirque	Cycle 2
	World Book Day	Plusieurs classes sinon toutes
	Semaine Olympique et Paralympique	Plusieurs classes sinon toutes
	Projet musique	Elémentaire
	London EYE	Classe de CM2C
	Safeguarding vu par les élèves	Toutes
	Fête du printemps	Plusieurs classes sinon toutes
	Projet Zéro déchets piloté par le Conseil des élèves	Toutes classes
	La maison et ses dangers	Classe de CE2A
	Apprendre à porter secours	Classe CE2A

D'autres projets en cours ou à venir seront communiqués aux parents directement par les enseignants.